

**Sujet :** PC 05152222 O0005 CPES CHÊNET (Sapignicourt)

**De :** dsae-dircam-sdracam-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdracam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

**Date :** 12/01/2023 à 13:54

**Pour :** CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>, "emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Madame,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Sapignicourt (51) transmis par courriel en date du 11 janvier 2023, ne présentent pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, votre projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, vous devez également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Metz - BSI/Section Domaine - 1 boulevard Clémenceau - CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1, en copie de ce mail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

[Capture](#)

---

**De :** CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

**Envoyé :** mercredi 11 janvier 2023 11:01

**À :** dsae-dircam-sdracam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdracam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

**Cc :** STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

**Objet :** PC 05152222 O0005 CPES CHÊNET (Sapignicourt)

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier de demande de permis de construire référencé n° 05152222O0005 déposé par la CPES CHÊNET pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol Lieu-dit Le Chênet à Sapignicourt (51522) afin de recueillir votre avis.

Vous pouvez me transmettre votre avis ainsi qu'à Madame Sandra STEVANCE, Cheffe de l'unité d'Autorisations d'urbanisme et d'Accessibilité, par retour de mail.

Cordialement,

**Géraldine CANDUZZI**

Référente de l'application du droit des sols

Service Urbanisme et Planifications - Unité Autorisations d'Urbanisme et Accessibilité

40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tel : 03 26 70 80 11

[www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr)

---

|

— Instructions de tÃ©lÃ©chargement (fr).html —

# Instructions de téléchargement

Fichiers joints :

- Cerfa 1ière page.pdf (106 ko)
- Pièce A - Demande de PC - Sapignicourt.pdf (25 Mo)
- Pièce B - Demande de PC - Sapignicourt.pdf (129 Mo)
- Pièce B' - Demande de PC - Sapignicourt.pdf (10 Mo)
- Consultation DCAM.pdf (38 ko)

5 fichiers, taille totale: 164 Mo.

Les fichiers seront disponibles jusqu'au **vendredi 10 février 2023 à 11:01 (CET)**.

**Vous pouvez télécharger les fichiers listés ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :**

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=EqLqRmUlkoj84mWxSGfCt0IzrYqMhtmlaFwEabx00w>

*Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web pour accéder aux fichiers.*

---

**Melanissimo v. 4.0.14**

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires  
Ministère de la Transition énergétique

---

— Pièces jointes : —

Instructions de téléchargement (fr).html

1,7 Ko